

Harmonisation des registres

Communiqué 02-2015 Estimation mensuelle des effectifs communaux de population sur Internet

Madame, Monsieur,

Dorénavant, les communes ont la possibilité de suivre l'évolution de leurs effectifs grâce à une [estimation mensuelle de leur population résidante permanente](#), qui correspond dans sa définition à la [population dite légale](#). Ces calculs sont faits à partir de l'application FriPers et d'informations du Secrétariat aux migrations (SEM).

Si toutes les mises à jour dans votre contrôle de l'habitant sont transmises dans leur intégralité et correctement à FriPers et que les demandes de corrections retournées par notre équipe après livraison de votre base Delivery ont été traitées dans les 45 jours, les effectifs des personnes suisses et étrangères (LEtr) que vous calculeriez à partir de votre logiciel communal pour un mois donné devraient être identiques à ceux du site Internet du SStat.

Indications pour la consultation sur internet

Les données sont accessibles à l'adresse suivante :

http://appl.fr.ch/stat_statonline/standards/etape2.asp?Tableau=218&langue=fr

Par défaut, c'est le canton qui est affiché en premier. Pour afficher votre commune, il faut choisir dans le champ **Région** (à droite) le nom de votre commune : l'ordre des communes est basé sur le numéro OFS. Les données par districts sont également disponibles.

Estimation mensuelle de la population résidante permanente par commune et nationalité, dès décembre 2013



Il est également possible de ne consulter que le dernier chiffre disponible dans les portraits de canton, de districts et de communes aux adresses suivantes :

Canton : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Niveau=2&langue=fr

Districts : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Niveau=3&langue=fr

Communes : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Niveau=4&langue=fr

Critères de calcul pour les estimations mensuelles

1. Suisses

- personnes en domicile principal sans date départ ou avec une date de départ égale ou supérieure à la date de référence
2. Etrangers L'Etr (présents obligatoirement dans le contrôle de l'habitant)
 - personnes en domicile principal sans date de départ ou avec une date de départ égale ou supérieure à la date de référence
 - permis B (code : 0201, 0202)
 - permis C (code : 0301, 0302)
 - permis Ci (code : 0401, 0402)
 - permis L de 12 mois ou plus (code : 070101, 070201, 070907)
 - diplomates et fonctionnaires internationaux (code : 1107, 1208) pour les communes qui en ont inscrits dans leur registre, car ils n'ont pas l'obligation de s'annoncer.
 3. Etrangers relevant du domaine de l'asile (Etrangers asile)
Les effectifs des personnes relevant du domaine de l'asile sont calculés uniquement sur des informations mensuelles du SEM. Ne sont prises en compte que les personnes qui sont en Suisse depuis au moins une année sur la base de la date de référence.

M. Martial Clément (martial.clement@fr.ch; T 026 305 28 35), du Service de la statistique, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Fribourg, le 30 avril 2015